

Evaluation à mi-parcours du PLH de GrandAngoulême

Livrable Phase 1

Evaluation du PLH au regard des indicateurs





Sommaire

Introduction	N°3
Bilan à mi-parcours du PLH 2020-2025	N°5
• Evaluation Axe 1	N°7
• Evaluation Axe 2	N°16
• Evaluation Axe 3	N°25
• Evaluation Axe 4	N°33
• Evaluation Axe 5	N°39

Introduction

- Rappel des axes de travail du PLH



Rappel des axes intervention du PLH

- 5 Axes de travail
- 15 actions



PLACER LE PLH SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE



PARTIR DU BESOIN DES HABITANTS



RECONQUERIR LE PARC EXISTANT ET LES CENTRALITES



ARTICULER OFFRE NOUVELLE ET STRATEGIE GLOBALE D'AMENAGEMENT



CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA FEUILLE DE ROUTE DU PLH

Bilan à mi-parcours du PLH 2020-2025

- Quels objectifs pour quel bilan ?
- Evaluation du PLH au regard des indicateurs définis



Méthodologie de l'évaluation

Analyse de la mise en œuvre des actions du PLH

Pour chaque action énoncée dans le PLH 2020-2025 de GrandAngoulême, **un rappel des indicateurs et objectifs est complété par une analyse de la mise en œuvre des différentes sous-actions.** Celle-ci est nourrie par la documentation disponible et mise à disposition par GrandAngoulême, ainsi que par les conclusions tirées d'une série d'entretiens et d'ateliers en compagnie des communes et partenaires de la politique locale de l'habitat.

Synthèse de l'évaluation

Pour chaque axe du PLH, le jugement évaluatif est synthétisé sous forme de tableau associant le degré de réussite des sous-action.



Caractérisation du jugement évaluatif	
	Sous-action réalisée
	Sous-action partiellement réalisée
	Point de vigilance quant à la réalisation de la sous-action
	Mise en œuvre de la sous-action non-évaluée

Evaluation Axe 1

Transition écologique et sociétale
au service de l'attractivité des
territoires



Evaluation Axe 1

Axe 1 Transition écologique et sociétale au service de l'attractivité du territoire

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
1. Démarche de transition globale prenant en compte les enjeux de santé 		
1.1 Elaboration d'une Charte partenariale d'engagements	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de réunions groupe de travail « charte » Elaboration du référentiel Ecriture de la charte 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune charte n'a été établie, mais une démarche partenariale de transition globale a été mise en place dans le cadre de Cartéclimat. Cela vise à assurer la cohérence de la politique de l'habitat avec les enjeux et les orientations politiques de Cartéclimat.
1.2 Réaliser un appel à projets innovants	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de réunions avec les partenaires financeurs pour définir les thématiques Nombre de dossiers candidats Nombre de lauréats 	<p>Pas d'appel à projet spécifique pour des « projets innovants ». Cependant, les objectifs de production établis lors des appels à projets en soutien au parc social définissent des thématiques et des éléments qui permettent de renforcer le volet environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> Enjeux de reconquête urbaine (friches, logements vacants...) et de centralité urbaine. Enjeux de maîtrise des charges, de performance énergétique et de confort dans le logement . Enjeux de mixité sociale. <p>En ce qui concerne l'habitat privé, le volet environnemental est renforcé par les évolutions du cadre d'intervention des aides à la rénovation énergétique, notamment l'accompagnement obligatoire par une structure agréée "Mon Accompagnateur Renov" pour bénéficier de MaPrimeRénov' Parcours Accompagné et des aides à la rénovation énergétique de l'Anah, ainsi que l'évolution des aides à la rénovation globale pour toutes les catégories de ressources depuis 2024.</p>

Axe 1 Transition écologique et sociétale au service de l'attractivité du territoire

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
2. Encourager la production et la transformation d'un habitat durable et économe en énergie		
2.1 Inciter à une production plus économe	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'un guide de bonnes pratiques • Définition de préconisations • Déclinaison dans le programme d'aides • Nombre de chantiers avec recyclage des matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de guide de bonnes pratiques mis à disposition des acteurs de la construction et de l'aménagement. • Difficulté à obtenir des données permettant d'évaluer le nombre de chantiers impliquant le recyclage de matériaux.  <p>Autres indicateurs sur la production plus économe en matière énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25% des ventes récentes de logements ont un DPE en classe A, B, C (logements vendus entre le 1er juillet 2022 et le 28 avril 2023) ; 43% ont un DPE classe D • 65% des logements construits depuis 2020 ont une étiquette DPE classe A ; le reste en classe B et C • 38ha d'ENAF consommés en moyenne par an entre 2010 et 2020 pour l'habitat et les équipements, 31 ha/an en moyenne sur les dernières années <p>• Bonus pour les bailleurs avec des projets innovants au-delà de la RE 2020. Noalis : politique de décarbonation de la construction neuve : seuil 2025, quelques premières opérations en RE2028.</p> <p>➤ Sur le GrandAngoulême, 70,8% des logements sont des maisons individuelles et le secteur de la construction tend à promouvoir ces formes urbaines. (Source : Observatoire DPE- Audit année ****) </p>

Evaluation Axe 1

Axe 1 Transition écologique et sociétale au service de l'attractivité du territoire

Action	Indicateurs	Mise en œuvre																																													
2. Encourager la production et la transformation d'un habitat durable et économe en énergie																																															
2.2 Inciter la rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Réussir ma prime Rénov Nombre de ménages accompagnés • OPAH-PIG: Nombre de ménages accompagnés Objectif 130 dossiers Energie sur l'OPAH-RU multisites et le PIG par an pour 645 au total	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5" data-bbox="764 448 1694 525">Nombre de ménages accompagnés par France Rénov' sur la CA Grand Angoulême</th> </tr> <tr> <th data-bbox="764 525 873 705"></th> <th data-bbox="873 525 968 705">TOTAL</th> <th data-bbox="968 525 1164 705">A1 (informations de 1er niveau)</th> <th data-bbox="1164 525 1460 705">Actes A2 (conseil personnalisé)</th> <th data-bbox="1460 525 1694 705">Actes A4 (accompagnement à la rénovation globale en amont du chantier)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="764 705 873 765">2023</td> <td data-bbox="873 705 968 765">1091</td> <td data-bbox="968 705 1164 765">777</td> <td data-bbox="1164 705 1460 765">301</td> <td data-bbox="1460 705 1694 765">13</td> </tr> <tr> <td data-bbox="764 765 873 825">2022</td> <td data-bbox="873 765 968 825">1387</td> <td data-bbox="968 765 1164 825">1106</td> <td data-bbox="1164 765 1460 825">279</td> <td data-bbox="1460 765 1694 825">2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="764 825 873 886">2021</td> <td data-bbox="873 825 968 886">1073</td> <td data-bbox="968 825 1164 886">871</td> <td data-bbox="1164 825 1460 886">192</td> <td data-bbox="1460 825 1694 886">10</td> </tr> </tbody> </table>				Nombre de ménages accompagnés par France Rénov' sur la CA Grand Angoulême						TOTAL	A1 (informations de 1er niveau)	Actes A2 (conseil personnalisé)	Actes A4 (accompagnement à la rénovation globale en amont du chantier)	2023	1091	777	301	13	2022	1387	1106	279	2	2021	1073	871	192	10	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4" data-bbox="1765 448 2519 508">Dossier Ma Prime Renov sur la CA GrandAngoulême</th> </tr> <tr> <th data-bbox="1765 508 1860 568"></th> <th data-bbox="1860 508 1984 568">TOTAL</th> <th data-bbox="1984 508 2275 568">Montant d'aides</th> <th data-bbox="2275 508 2519 568">Montant travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1765 568 1860 628">2023</td> <td data-bbox="1860 568 1984 628">1423</td> <td data-bbox="1984 568 2275 628">4 896 361 euros</td> <td data-bbox="2275 568 2519 628">16 311 575 euros</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1765 628 1860 711">2022</td> <td data-bbox="1860 628 1984 711">1649</td> <td data-bbox="1984 628 2275 711">d'aides 5 404 108 euros</td> <td data-bbox="2275 628 2519 711">16 558 291 euros</td> </tr> </tbody> </table>	Dossier Ma Prime Renov sur la CA GrandAngoulême					TOTAL	Montant d'aides	Montant travaux	2023	1423	4 896 361 euros	16 311 575 euros	2022	1649	d'aides 5 404 108 euros	16 558 291 euros
		Nombre de ménages accompagnés par France Rénov' sur la CA Grand Angoulême																																													
	TOTAL	A1 (informations de 1er niveau)	Actes A2 (conseil personnalisé)	Actes A4 (accompagnement à la rénovation globale en amont du chantier)																																											
2023	1091	777	301	13																																											
2022	1387	1106	279	2																																											
2021	1073	871	192	10																																											
Dossier Ma Prime Renov sur la CA GrandAngoulême																																															
	TOTAL	Montant d'aides	Montant travaux																																												
2023	1423	4 896 361 euros	16 311 575 euros																																												
2022	1649	d'aides 5 404 108 euros	16 558 291 euros																																												
<p>Chiffres clés du PIG et de l'OPAH RU multisites (avril 2023) (Source : lettre de l'habitat de GrandAngoulême- avril 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 741 ménages renseignés • 55 propriétaires reçus en permanence pour un approfondissement de leur projet • 178 logements visités dont 17 logements locatifs • 4 millions d'euros de travaux engagés. <p>Autres actions mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de GrandAngoulême Habitat, service public de la rénovation, labellisé France Rénov, offre un accès aux différents dispositifs d'aides publiques : le Pass Accession, le Pass Investissement, les aides de l'ANAH dans le cadre du PIG et OPHA-RU. La mise en place d'un guichet unique pour l'amélioration de l'habitat permet à l'agglomération de renforcer son action sur la requalification, notamment énergétique, du parc privé, ainsi que de consolider la gouvernance, l'animation et la diffusion d'information à destination des différents publics. 																																															

Axe 1 Transition écologique et sociétale au service de l'attractivité du territoire

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
2. Encourager la production et la transformation d'un habitat durable et économe en énergie		
2.3 Renforcer la communication grand public	<ul style="list-style-type: none"> BIMBY (Build In My Back Yard): nombre de ménages rencontrés Nombre d'articles dans les médias locaux Nombre de présence sur les salons 	<p>Opération BIMBY : Quels objectifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Grand Angoulême s'est également engagé dans une démarche de densification douce des espaces urbanisés au travers du dispositif BIMBY, afin d'inciter et faciliter les divisions parcellaires de jardins pour construire en second rideau. Succès des entretiens BIMBY d'impulsion menés en 2016 dans le cadre de l'élaboration du PLUi (16 communes concernées) Signature en mars 2019 d'une convention de recherche et développement avec le laboratoire In Vivo relative à l'expérimentation d'une opération d'impulsion d'une démarche BIMBY sur le territoire de GA <p>1° Tranche ferme (2019): Poursuite de la démarche BIMBY avec élargissement aux 38 communes. Communication et une prise de contact en direction des professionnels, formalisation d'une stratégie de densification douce, le recrutement de 65 porteurs de projets, et un retour vers 200 ménages pour leur proposer un accompagnement qui portera sur 5 à 10 dossiers test exemplaires.</p> <p>2° Tranche conditionnelle le cas échéant sur 12 mois : mise en route d'un suivi-animation permettant, au terme de l'opération, d'apporter les résultats suivants : Conception de 300 projets, lancement de 200 projets, réalisation de 100 logements BIMBY exemplaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Une nouvelle série d'entretiens individuels gratuits a été proposée à l'été 2019. <p>Il ne semble pas y avoir eu de nouvelles actions depuis.</p> <p>Publication d'articles</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication d'un guide 2023 des aides de l'habitat et de la Lettre de l'Habitat (GrandAngoulême Habitat) <p>Présence sur les salons</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de GrandAngoulême Habitat au Salon de l'Habitat de la Charente en 2023 <p>Autres actions mises en place</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation de journées de communication autour des dispositifs de l'Anah (OPAH-RU PIG) et de leur mobilisation

Evaluation Axe 1

Axe 1 Transition écologique et sociétale au service de l'attractivité du territoire		
Action	Indicateurs	Mise en œuvre
3. Articuler les enjeux de développement économique et de l'habitat		
3.1 Réseau des professionnels du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'un guide de l'investisseur Tenue de réunions avec l'UNPI 16 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de guide de de l'investisseur mis à disposition Rencontres organisées entre acteurs de l'habitat : Espaces France Services, professionnels de l'immobilier, salon de l'habitat, Union des constructeurs et aménageurs de Charente... Accompagnement à la structuration et à la capitalisation d'acteurs locaux Fabrikwatt, SEM Territoire Charente (filieres énergie)
3.2 Valoriser l'offre résidentielle auprès des salariés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications dans les médias spécialisés Tenue de réunions avec Action Logement Diffusion d'action Logement aux entreprises sur les commercialisations locales 	<ul style="list-style-type: none"> Pas informé

Synthèse de l'évaluation

Axe 1



Synthèse des évaluations Axe 1

Sur la transition globale et enjeux environnementaux

Les actions définies par le PLH témoignent de la volonté de GrandAngoulême de s'attaquer aux enjeux  de transition globale et environnementaux, qui ont nécessairement des répercussions dans le domaine de l'habitat. Des instances partenariales de meilleure qualité ont été proposées dans le cadre du PLH, mais  il reste encore un travail de mise en œuvre ou de systématisation à accomplir. Cependant, le projet territorial plus large intègre les enjeux environnementaux et leur lien avec l'habitat, d'où la prévision d'instances de travail supplémentaires. Cela vise à garantir la cohérence de la politique de l'habitat avec les enjeux et les orientations politiques du territoire.

Sur la production et la transformation d'un habitat durable et économe en énergie

Des dispositifs ont été mis en place pour encourager la production et la transformation vers un logement plus durable. La consommation des enveloppes budgétaires témoigne de la mobilisation croissante et de l'ampleur du dispositif. L'activation des divers dispositifs sur le territoire permet d'adresser une variété de thématiques et d'assister les différents publics en fonction des enjeux et besoins spécifiquement identifiés.

Cependant, les aides à la rénovation et les avantages fiscaux ne suffisent pas à inciter les propriétaires, surtout dans le contexte actuel marqué par l'inflation et la hausse des coûts de construction. Des obstacles administratifs compliquent le montage des dossiers, tandis que la concurrence entre les dispositifs nationaux (comme Ma Prime Rénov et les Certificats d'Économie d'Énergie) et locaux (tels que les PIG/OPAH RU) rend la communication auprès des ménages difficile en raison de leur manque de lisibilité.

Sur le plan financier, des freins observés pour la réalisation des travaux de rénovation qui entraînent une augmentation de la taxe foncière, ce qui réduit la rentabilité des investissements. De plus, la hausse des prix des matériaux accroît la charge financière  des ménages et freine les projets de rénovation énergétique

3. Articuler les enjeux de développement économique et de l'habitat

Service GrandAngoulême Habitat bien identifié et permet à l'agglomération de renforcer ses actions et faciliter la communication auprès des ménages.



Synthèse des évaluations

Axe 1 Transition écologique et sociétale au service de l'attractivité du territoire

Action

Mise en œuvre

1. Démarche de transition globale prenant en compte les enjeux de santé

1.1 Elaboration d'une Charte partenariale d'engagements



1.2 Réaliser un appel à projets innovants



2. Encourager la production et la transformation d'un habitat durable et économe en énergie

2.1 Inciter à une production plus économe



2.2 Inciter la rénovation énergétique



2.3 Renforcer la communication grand public



3. Articuler les enjeux de développement économique et de l'habitat

3.1 Réseau des professionnels du bâtiment



3.2 Valoriser l'offre résidentielle auprès des salariés



Caractérisation du jugement évaluatif



Sous-action réalisée



Sous-action partiellement réalisée



Point de vigilance quant à la réalisation de la sous-action



Mise en œuvre de la sous-action non-évaluée

Evaluation Axe 2

Besoins des habitants



Axe 2 Besoins des habitants

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
4. Anticiper les effets du vieillissement		
4.1 Prioriser le maintien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers d'adaptation à l'autonomie dans le parc privé (bilan PIG-OPAH) <ul style="list-style-type: none"> Objectifs PIG 2022-2026: 39 dossiers par an, soit 195 sur 5 ans Objectifs OPAH-RU multisites 2022-2026 : 15 dossiers par an, soit 75 sur 5 ans Nombre d'adaptation dans le parc social 	<p>Un PIG en prolongement d'un dispositif précédemment installé, qui monte en puissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2022- 51 dossiers autonomie contractualisés 2023 - 68 dossiers autonomie contractualisés (contre 18 en 2021). <p>Une OPAH-RU multisites qui monte en puissance mais présente des points de vigilance (4 dossiers depuis son lancement) (2022)</p> <p>OPAH-RU d'Angoulême 4 dossiers engagés ou en cours</p>
4.2 Coordonner le développement avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de réunions avec le Département Co-élaboration des cahiers des charges des appels à projet 	<p>Une faible diversité du type de structures qui peut engager la mise en place d'un effort public partenarial dans la production d'une alternative aux EHPAD de grande capacité.</p> <p>Exemple de projets sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le bailleur Noalis porte la mise en œuvre d'une opération de résidence intergénérationnelle de 35 logements (PLA  US, PLS) programmée sur l'Îlot du Port. La moitié des résidences destinées aux personnes âgées appartiennent au secteur public ou privé non-lucratif et représentent 56 % de l'ensemble des places de l'agglomération (résidences existantes et en projet ; 72 % existant seulement).
4.3 Observer les dynamiques du logement senior	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de lettres de l'habitat sur le vieillissement Bilan des commercialisations des offres dédiées Fiches-pratiques sur les solutions-logements dédiées Tenue de réunions avec les communes 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de lettre de l'habitat spécifique sur le vieillissement, mais diffusion du Guide des aides de l'habitat édition 2023 et lettre de l'habitat avril 2023 concernant le PIG et OPAH multisites avec un volet sur l'autonomie et guide Pas de fiches pratiques sur les solutions-logements dédiées

Axe 2 Besoins des habitants

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
5. Proposer des réponses adaptées aux jeunes, alternants et aux auteurs		
5.1 Apporter des réponses de qualité dans le parc ancien	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités en petites typologies • Définition grille de critère labellisation • Nombre de logements labellisés 	<p>Si la taille des logements réhabilités au sein du parc global n'est pas toujours précisée dans les documents de suivi opérationnels, on constate que 25 % des logements réinvestis dans le cadre du Pass'Accession correspondent à des surfaces inférieures à 30 m² (suivi opérationnel Pass'Accession).</p> <p> </p>
5.2 Apporter de nouvelles réponses adaptées en neuf	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre global de petits logements • Nouvelles opérations dédiées et caractéristiques 	<p>14 % de petits logements (T1 et T2) sur GrandAngoulême, soit 9 536 unités, pour 13,5 % en 2014 (8 877 logements).</p> <p></p> <ul style="list-style-type: none"> • La surface moyenne des logements autorisés décroît depuis plusieurs années pour atteindre 56 m² sur le trinôme urbain en 2022. Cette baisse peut entrer en cohérence avec les aspirations résidentielles des publics jeunes, étudiants ou actifs attirés par l'offre de formation ou d'emploi des centralités de l'agglomération.  • Le suivi opérationnel de la production sociale publique donne à voir  156 LLS neufs en T1 et T2 sur la période 2021-2023
5.3 Mettre en place un dispositif partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions pour la définition du contenu • Mise en ligne • Nombre d'annonces en ligne 	<p></p>

Axe 2 Besoins des habitants

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
6. Répondre aux besoins des publics fragiles et en rupture dans une logique d'inclusion		
6.1 Mise en œuvre de la stratégie de peuplement définie en CIL et des engagements de la CIA – Mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de CIL Bilan annuel des engagements pris en matière d'attributions en QPV/hors QPV <ul style="list-style-type: none"> 25 % d'attribution auprès des publics prioritaires 25 % d'attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile 50 % des propositions d'attributions réalisées auprès des ménages des quartiles 2 à 4 en QPV 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation des CIL successives depuis 2020 permet de constater l'installation d'un rythme annuel pour cette instance. Les bilans exposés en CIL partagent le constat de la mise en tension du parc, ainsi qu'une certaine satisfaction quant aux chiffres concernant les propositions et attributions en QPV, qui dépassent les objectifs fixés. Ils témoignent d'un point de vigilance quant aux attributions aux ménages du 1^{er} quartile hors QPV, où l'offre peine à correspondre aux aspiration et capacité des ménages. <ul style="list-style-type: none"> En 2023, 4 demandes pour une attribution contre 3 en 2022 Augmentation du délai de satisfaction de la demande depuis 2021 (8 mois d'attente en 2022 pour 9,5 en 2023) 66 % des attributions totales aux publics prioritaires en 2022 75 % des propositions aux quartiles 2, 3 et 4 en QPV en 2023 17 % des attributions hors QPV au 1^{er} quartile ou relogés ORU en 2023 (objectif non atteint dont les difficultés sont ressenties à l'échelle nationale (atteint par 9 % des EPCI concernés en 2022)
6.2 Poursuivre le développement des haltes de nuit -- Haltes de nuit	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 20 haltes de nuit sur la durée du PLH 	<ul style="list-style-type: none"> 3 places en haltes de nuit réalisées à Gond-Pontouvre et comptabilisées au titre du PLH précédent Une situation de décrochage pour les structures d'hébergement ces dernières années
6.3 Développer une réponse aux personnes rencontrant des problématiques psychiques-- Structures adaptées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de places créées en structures adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> 2 opérations situées sur les communes de Fléac (rue de Bodaris, OPH de l'Angoumois) et de La Couronne (Emmaüs) <ul style="list-style-type: none"> 3 places en logement d'urgence créées sur les 2 opérations Installation d'une résidence A.P.Sy à Angoulême
6.4 Développer l'offre de logements en bail glissant --- Bail Glissant	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de baux glissants réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Point de vigilance quant à la diminution des solutions d'hébergement mobilisables par le CHRS Nombre de baux glissant pas informé
6.5 Poursuivre le développement de haltes soins santé	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de haltes soins santé réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> Un contexte général qui met en difficulté les capacités d'accueil du SIAO

Axe 2 Besoins des habitants

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
7. Des solutions résidentielles adaptées pour les gens du voyage		
7.1 Décliner les orientations du schéma d'accueil des GDV	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'aire d'accueil (Champniers) Réalisation de l'aire de grand passage (Roullet-Saint-Estèphe) 	<ul style="list-style-type: none"> Si l'aire de grand passage de Roullet-Saint-Estèphe (250 places) a été inaugurée en 2020 sur le lieu-dit du Bois-de-l'Amas, le projet de réalisation d'une aire d'accueil à Champniers connaît des difficultés pour sa mise en œuvre.
7.2 Développer l'offre de terrains adaptés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de situations régularisées dans le cadre du PLUi 38 communes 10 terrains familiaux aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi de la production consacrée aux publics spécifiques énoncés dans le PLH indique la création de 4 places en terrains familiaux sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe
7.3 Intégrer à la stratégie de peuplement les GDV	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de réunions Nombre d'attributions Nombre de logements adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec l'objectif précédent, les gens du voyage sont intégrés aux publics spécifiques et adressés en tant que tels dans le cadre de la CIL et du projet de PPGDID.

Synthèse de l'évaluation

Axe 2



Synthèse des évaluations Axe 2

4. Anticiper les effets du vieillissement

Divers dispositifs tels que les PIG, OPAH RU Multisites et OPAH RU Angoulême ont été mis en place pour adapter le logement et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, ce qui constitue une avancée significative. Cependant, ces dispositifs révèlent un potentiel encore à exploiter et à renforcer. Dans le secteur public, une collaboration plus étroite avec les bailleurs sociaux est nécessaire pour améliorer l'offre de logements adaptés. Il est également crucial de diversifier les structures de logement afin de proposer des alternatives aux EHPAD.

Par ailleurs, il sera essentiel d'accroître les efforts de communication auprès des ménages et des personnes âgées pour les informer sur les aides disponibles.



5. Proposer des réponses adaptées aux jeunes, alternants et aux auteurs

Les travaux de réhabilitation visent à enrichir l'offre en petites typologies. Cependant, il est crucial d'accélérer les efforts de production de logements adaptés, en mettant l'accent sur les communes offrant une bonne connexion aux équipements et aux pôles d'emploi.

6. Répondre aux besoins des publics fragiles et en rupture dans une logique d'inclusion

Les CIL se sont tenues de manière annuelle. Les bilans présentés lors des CIL font état de la pression croissante sur le parc immobilier, ainsi que d'une satisfaction relative concernant les chiffres des propositions et des attributions dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), dépassant les objectifs fixés. Ils soulignent toutefois la nécessité d'une vigilance accrue quant aux attributions aux ménages du 1er quartile en dehors des QPV, où l'offre peine à répondre aux besoins et aux capacités des ménages.

7. Des solutions résidentielles adaptées pour les gens du voyage

En ce qui concerne l'équipement destiné à répondre aux besoins des gens du voyage, on observe une réalisation partielle des objectifs, mais une stratégie d'intégration qui se concrétise.

Synthèse de l'évaluation

Axe 2 Besoins des habitants

Action

Mise en œuvre

4. Anticiper les effets du vieillissement

4.1 Prioriser le maintien à domicile



4.2 Coordonner le développement avec les partenaires



4.3 Observer les dynamiques du logement senior



Caractérisation du jugement évaluatif

5. Proposer des réponses adaptées aux jeunes, alternants et aux auteurs



Sous-action réalisée



Sous-action partiellement réalisée



Point de vigilance quant à la réalisation de la sous-action



Mise en œuvre de la sous-action non-évaluée

5.1 Apporter des réponses de qualité dans le parc ancien



5.2 Apporter de nouvelles réponses adaptées en neuf



5.3 Mettre en place un dispositif partenarial



Synthèse de l'évaluation

Axe 2 Besoins des habitants	
Action	Mise en œuvre
6. Répondre aux besoins des publics fragiles et en rupture dans une logique d'inclusion	
6.1 Poursuivre le développement des haltes de nuit	
6.2 Développer une réponse aux personnes rencontrant des problématiques psychiques	
6.3 Développer l'offre de logements en bail glissant	
6.4 Poursuivre le développement de haltes soins santé	
7. Des solutions résidentielles adaptées pour les gens du voyage	
7.1 Décliner les orientations du schéma d'accueil des GDV	
7.2 Développer l'offre de terrains adaptés	
7.3 Intégrer à la stratégie de peuplement les GDV	

Evaluation Axe 3

Reconquête de l'existant et des centralités



Axe 3 Reconquête de l'existant et des centralités

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
8. Privilégier la reconquête du parc vacant dans les centralités		
8.1 AMO communale pour la reconquête du centre	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communes s'inscrivant dans la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> En 2022, actualisation des monographies communales consacrées à l'identification de gisements fonciers susceptibles de permettre la mise en œuvre de solutions-logements face à des situations de vacance ou de dents creuses dans les centralités de l'agglomérations ont été réalisées sur 7 communes pour un total de 47 adresses repérées. Les monographies permettent l'identification des projets à court et moyen terme
8.2 Opérations programmées : OPAH RU et PIG communautaire (Conventionnement du parc privé)	<ul style="list-style-type: none"> 210 logements sortis de vacance en conventionnement sur l'OPAH-RU d'Angoulême 60 logements conventionnés OPAH-RU multisites 60 logements sur les autres communes 	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi opérationnel des OPAH-RU n'indique pas d'engagement de dossiers consacrés à la sortie de vacance. Néanmoins, 2 dossiers sont en cours de montage en ce sens dans le cadre du PIG. 
8.3 Opérations d'acquisition /amélioration dans les programmes des bailleurs-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> 240 logements en acquisition-amélioration sur 6 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 157 logements ont été produits en acquisition-amélioration sur la période 2020-2023, soit 65 % de l'objectif global atteint à mi-parcours. 
8.4 Pass'Accession pour orienter les ménages vers l'amélioration de logements notamment vacants	<ul style="list-style-type: none"> Engagement d'une dizaine de Pass'accession par an  	<ul style="list-style-type: none"> 79 dossiers Pass'Accession mandatés ou en cours de paiement sur la période 2021-2023, soit environ 26 par an. 
8.5 Pass'Investissement pour stimuler l'investissement	10 logements sortis de vacance par an	<ul style="list-style-type: none"> Sortie de vacance de 7 logements dans le cadre du dispositif depuis 2021.

Axe 3 Reconquête de l'existant et des centralités

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
9. Agir en faveur d'une montée en gamme du parc privée existant		
9.1 Opérations programmées : OPAH RU et PIG communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs PIG 2022-2026 : <ul style="list-style-type: none"> Volet LHI : 1 par an, 5 sur 5 ans Volet Energie : 95 par an, 470 sur 5 ans Volet Autonomie : 39 par an, 195 sur 5 ans PB : 12 par an, 60 sur 5 ans Objectifs OPAH-RU multi-sites 2022-2026 : <ul style="list-style-type: none"> Volet LHI : 1 par an, 5 sur 5 ans Volet Energie : 35 par an, 175 sur 5 ans Volet Autonomie : 15 par an, 75 sur 5 ans PB : 12 par an, 60 sur 5 ans OPAH-RU Angoulême 2017-2021 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats du PIG sur les deux premières années (2022 et 2023) de mise en place (mutualisation du volet LHI avec le PIG départemental) <ul style="list-style-type: none"> Volet LHI : 10 dossiers, objectif dépassé Energie : 210 dossiers soit 45 % de l'objectif global Volet Autonomie : 119 dossiers soit 61 % de l'objectif global PB : 2 dossiers, soit 3 % de l'objectif global Résultats de l'OPAH-RU multi-sites sur 2022 et 2023 : <ul style="list-style-type: none"> Volet LHI : 0 dossier Volet Energie : 15 dossiers, soit 9 % de l'objectif global Volet Autonomie : 4 dossiers, soit 5 % de l'objectif global PB : 0 dossier
9.2 Optimiser la mobilisation des aides Action Logement (Partenariat action logement)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements bénéficiant d'un accompagnement PIV Nombre de logements bénéficiant d'un accompagnement ORT 	 
9.3 Expérimenter le permis de louer et de diviser sur les communes volontaires	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contrôles réalisés dans les périmètres du permis : nb de décents/non décents Tenue de réunions sur le permis de diviser 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'une comitologie a été concrétisée pour le permis de louer, en témoigne par exemple l'organisation d'un comité de pilotage fin 2022, portant sur le repérage des logements soumis à autorisation  lable et aux modalités d'intervention de contrôle des logements, estimées à 173 par an.
9.4 Poursuivre les contrôles de décence sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contrôles de décence réalisés Repérage Observatoire de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> Pas informé 
9.5 Engager une veille sur les copropriétés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et évolution des copropriétés en situation d'impayés, gérées par un syndic professionnel... 	<ul style="list-style-type: none"> Pas informé

Axe 3 Reconquête de l'existant et des centralités

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
10. Améliorer l'attractivité résidentielle du parc public et des quartiers		
10.1 Engager la diversification de l'offre sociale	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des financements mobilisés (PLAI/PLUS/PLS) Nombre de PSLA commercialisés Nombre de logements privés commercialisés Part de petits logements Part d'individuel et collectif Nombre d'opérations cohabitation alternative 48 % de la production locative sociale au sein des communes déficitaires, pour 30 % en PLAI 	<ul style="list-style-type: none"> Financements mobilisés <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2020, 31 % de la production sociale publique a été consacrée au LLS en PLAI, pour 40 % en PLUS et 28 % en PLS. Les communes déficitaires NRU représentent 41 % de la production sociale globale (64 % en comptant les communes exemptées) 36 % de la production de ces communes est en PLAI (30 % en incluant les communes exemptées), et elles représentent 49 % de la production totale en PLAI (64 % avec communes exemptées) Taille des logements <ul style="list-style-type: none"> Des logements autorisés de plus en plus petits sur l'agglomération, pour une surface moyenne atteignant 56 m² en 2022 sur le trinôme urbain Une production sociale alors concentrée sur les petites typologies, principalement dans les centralités de GrandAngoulême
10.2 Poursuivre l'amélioration énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements réhabilités Coût moyen par logement Etiquette énergétique atteinte après travaux Nombre de logements restants en étiquette E, F et G 	<ul style="list-style-type: none"> 123 logements ont bénéficié d'une réhabilitation au sein du patrimoine des bailleurs sociaux depuis l'adoption du PLH. Pour des opérations concernant entre 1 et 75 logements, le coût moyen par logement pour ces réhabilitations s'élève à 63 919 €. Ces opérations ont pu permettre des améliorations significatives concernant la performance énergétique des logements, avec des évolutions d'étiquette jusqu'à B ou C. L'appel à projet 2024 concernant les réhabilitations prévoit d'ores-et-déjà une intervention sur 181 logements pour des évolutions d'étiquette allant jusqu'à 3 niveaux. D'après RPLS 2022, 834 logements sociaux témoignent encore d'étiquettes E, F ou G.
10.3 Poursuivre le renouvellement urbain et accompagner le changement d'image (NPNRU Valorisation des interventions)	Nombre de communications sur les travaux du NPNRU	Alors que les avancées en matière de renouvellement urbain permises par la mise en œuvre du NPNRU sur l'agglomération et de différentes opérations de renouvellement urbain, GrandAngoulême s'attache à communiquer sur ce sujet sur son site web, et ces questions sont par ailleurs régulièrement traitées par la presse quotidienne locale (Sud Ouest et Charente Libre)

Synthèse de l'évaluation

Axe 3



Synthèse des évaluations Axe 3

Privilégier la reconquête du parc vacant dans les centralités

L'élaboration des monographies communales pour sept communes est un travail valorisé et pertinent, permettant d'identifier des terrains disponibles pouvant être utilisés pour résoudre les problèmes de vacance dans les centres des agglomérations.

Les opérations réalisées en acquisition-amélioration et via le dispositif Pass'Accession démontrent un engagement en faveur de la revitalisation des centres urbains et de la mise en place d'outils appropriés. Cependant, un effort supplémentaire est nécessaire pour promouvoir l'utilisation du Pass'Investissement.

Agir en faveur d'une montée en gamme du parc privé existant

Les dispositifs variés comme les PIG, l'OPAH RU Multisites et l'OPAH RU Angoulême facilitent la mise en œuvre des actions prévues par le PLH. Cependant, ces dispositifs doivent encore être renforcés pour permettre une intervention plus significative sur le parc existant.

Améliorer l'attractivité résidentielle du parc public et des quartiers

Depuis l'adoption du PLH, 123 logements du parc des bailleurs sociaux ont été réhabilités. Ces interventions ont entraîné des améliorations significatives en termes de performance énergétique, avec des améliorations d'étiquette énergétique allant jusqu'à la classe B ou C. Toutefois, compte tenu des évolutions normatives, il sera nécessaire de renforcer ces efforts.

Synthèse de l'évaluation

Axe 3 Reconquête de l'existant et des centralités

Action

Mise en œuvre

8. Privilégier la reconquête du parc vacant dans les centralités

8.1 AMO communale pour la reconquête du centre



8.2 Opérations programmées : OPAH RU et PIG communautaire (Conventionnement du parc privé)



8.3 Opérations d'acquisition /amélioration dans les programmes des bailleurs-sociaux



8.4 Pass'Accession pour orienter les ménages vers l'amélioration de logements notamment vacants



8.5 Pass'Investissement pour stimuler l'investissement



Caractérisation du jugement évaluatif



Sous-action réalisée



Sous-action partiellement réalisée



Point de vigilance quant à la réalisation de la sous-action



Mise en œuvre de la sous-action non-évaluée

Synthèse de l'évaluation

Axe 3 Reconquête de l'existant et des centralités	
Action	Mise en œuvre
9. Agir en faveur d'une montée en gamme du parc privée existant	
9.1 Opérations programmées : OPAH RU et PIG communautaire	
9.2 Optimiser la mobilisation des aides Action Logement (Partenariat action logement)	
9.3 Expérimenter le permis de louer et de diviser sur les communes volontaires	
9.4 Poursuivre les contrôles de décence sur l'ensemble du territoire	
9.5 Engager une veille sur les copropriétés	
10. Améliorer l'attractivité résidentielle du parc public et des quartiers	
10.1 Engager la diversification de l'offre sociale	
10.2 Poursuivre l'amélioration énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux	
10.3 Poursuivre le renouvellement urbain et accompagner le changement d'image (NPNRU Valorisation des interventions)	

Evaluation Axe 4

Articulation offre nouvelle et
stratégie d'aménagement



Axe 4 Articulation offre nouvelle et stratégie d'aménagement

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
11. S'inscrire dans des démarches de conduite de projet global adapté à chaque commune		
11.1 Proposer un cadre méthodologique de travail (Feuille de route à la commune)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de feuilles de route à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> 7 monographies communales consacrées à l'identification de gisements fonciers susceptibles de permettre la mise en œuvre de solutions-logements face à des situations de vacance ou de dents creuses dans les centralités de l'agglomération ont été réalisées Les monographies permettent l'identification des projets à court et moyen terme
11.2 Organiser la transversalité des services autour de la question foncière (Mobilisation des outils fonciers)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conventions avec l'EPF et contenu Surfaces désignées pour intervention foncière Surfaces mobilisées dans le cadre de l'intervention foncière Potentiels de production attachés aux terrains mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> Les différentes monographies établies identifient clairement les parcelles susceptibles d'être investies dans le cadre d'une convention avec l'EPF NA, notamment au travers de la mise en œuvre de solutions-logements Pas de données sur le nombre de convention avec l'EPF
11.3 Capitaliser les expériences		



Axe 4 Articulation offre nouvelle et stratégie d'aménagement

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
12. Etablir des programmations affinées des projets pour ajuster les réponses sur le territoire		
12.1 Elaborer un tableau de bord des potentiels et des projets d'habitat (programmation pluriannuelle)	<ul style="list-style-type: none"> Tableau de bord pluriannuel de la programmation locative 	<ul style="list-style-type: none"> Un outil assimilé et maîtrisé, transmis dès le début du travail d'évaluation et détaillant l'ensemble des caractéristiques des opérations de production neuve, de réhabilitation et fléchées vers le public spécifiques (AAP 68, 69, 74) Parmi les différentes données présentées dans ce tableau de bord, figurent la destination des projets en termes de publics cibles, les types de logements, les surfaces, les sources de financement, et bien d'autres encore
12.2 Proposer un cadre évolutif des aides communautaires au profit de la qualité des opérations (priorisation des aides sur les interventions complexes)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements autorisés, financés Nombre de logements engagés, réalisés Budgets consacrés au financement du locatif social 	<ul style="list-style-type: none"> 601 logements financés dans le cadre des trois appels à projets mis en place. Les budgets consacrés au financement du locatif social ont été largement mobilisés dans ce cadre. <ul style="list-style-type: none"> 89 % de l'enveloppe pour la production nouvelle est consommée à mi-parcours 79 % de l'enveloppe de la réhabilitation est consommée à mi-parcours 36 % de l'enveloppe consacrée aux publics spécifiques est consommée à mi-parcours
12.3 Envisager la prise de délégation des aides à la pierre	<ul style="list-style-type: none"> Définition des modalités de prise de délégation avec les partenaires locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'information

Synth se de l' valuation

Axe 4

Synthèse des évaluations Axe 4

S'inscrire dans des démarches de conduite de projet global adapté à chaque commune

L'élaboration des feuilles de route communales est une démarche visant à préparer en amont les projets des communes, en identifiant plus précisément les besoins, les possibilités de développement et l'offre de logement au sein de la commune. Cet exercice a été réalisé pour sept communes SRU déficitaires ainsi que pour la commune d'Angoulême. La mise à jour de ce travail permet également d'évaluer la progression des projets par commune. Cet effort est donc hautement apprécié et devrait être étendu à un plus grand nombre de communes, selon l'urgence de mobilisation et l'avancement des projets. Cette démarche renforcera la collaboration avec les partenaires tels que les bailleurs, l'EPF et les acteurs du logement, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque commune.

Etablir des programmations affinées des projets pour ajuster les réponses sur le territoire

Le suivi des potentiels projets est correctement effectué, ce qui permet de suivre la réalisation et les caractéristiques des projets. La mobilisation des enveloppes budgétaires met en évidence le dynamisme de l'agglomération pour atteindre ses objectifs. Cependant, un point d'attention concerne la continuation de la mobilisation des budgets nécessaires pour finaliser le PLH.

Synthèse de l'évaluation

Axe 4 Articulation offre nouvelle et stratégie d'aménagement	
Action	Mise en œuvre
11. S'inscrire dans des démarches de conduite de projet global adapté à chaque commune	
11.1 Proposer un cadre méthodologique de travail (Feuille de route à la commune)	
11.2 Organiser la transversalité des services autour de la question foncière (Mobilisation des outils fonciers)	
11.3 Capitaliser les expériences	
12. Etablir des programmations affinées des projets pour ajuster les réponses sur le territoire	
12.1 Elaborer un tableau de bord des potentiels et des projets d'habitat (programmation pluriannuelle)	
12.2 Proposer un cadre évolutif des aides communautaires au profit de la qualité des opérations (priorisation des aides sur les interventions complexes)	  
12.3 Envisager la prise de délégation des aides à la pierre	

Caractérisation du jugement évaluatif	
	Sous-action réalisée
	Sous-action partiellement réalisée
	Point de vigilance quant à la réalisation de la sous-action
	Mise en œuvre de la sous-action non-évaluée

Evaluation Axe 5

Créer les conditions de réussite
pour la feuille de route

Axe 5 Créer les conditions de réussite pour la feuille de route

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
13. Assurer un pilotage partenarial		
13.1 Alimenter et animer un observatoire	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs des évolutions socio-économiques de l'habitat (observatoire) Lettres de l'observatoire 	<ul style="list-style-type: none"> GrandAngoulême, « Comprendre et décider » Observatoires socles et réglementaires de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. Edition 2022 : portrait du territoire sur différents sujets, avec des données notamment sur la démographie du territoire, l'habitat, planification (Scot° parmi d'autres) Lettre de l'habitat (avril 2023) du service GrandAngoulême Habitat.
13.2 Mesurer les résultats de la politique locale	<ul style="list-style-type: none"> Bilan annuel d'activité Bilan triennal pour mesurer les écarts aux objectifs et éventuellement modifier la trajectoire de la politique 	<ul style="list-style-type: none"> La mesure de l'engagement de la politique est essentielle tenant compte que des nombreux facteurs (économiques, législatifs, budgétaires, etc.) viennent régulièrement interférer avec le projet initial. Bilan annuel de l'activité réalisé : <p>Parc public :</p> <ol style="list-style-type: none"> Suivi de la production et réhabilitation (suivi des agréments) Suivi des consommations enveloppes Monographies gisements fonciers des communes SRU <p>Parc privé</p> <ol style="list-style-type: none"> Suivi OPAH RU multisites, OPAH RU Angoulême, PIG (Copil PIG/ OPAH) Suivi AP Pass accession et Pass Investissement <ul style="list-style-type: none"> Bilan triennal : En cours
13.3 Disposer des instances de gouvernance adaptées	<p>Instances proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Commission habitat Copil partenarial Rencontres annuelles par strates de communes Comités techniques thématiques avec les partenaires (dans le cadre des AMO) Point d'étape mensuel avec les services de l'Etat DDT16 Comité technique tous les 3 mois 	<p>Réalisation et fréquences:</p> <ul style="list-style-type: none"> Commission habitat Réalisation/ fréquence : <i>Volet à préciser avec le Service Habitat</i> Copil partenarial Réalisation/ fréquence : <i>Volet à préciser avec le Service Habitat</i> Rencontres annuelles par strates de communes Réalisation/ fréquence : rencontre par strates Comités techniques thématiques avec les partenaires (dans le cadre des AMO) Réalisation/ fréquence : rencontre par strates Point d'étape mensuel avec les services de l'Etat DDT16 Réalisation/ fréquence : Volet à préciser avec le Service Habitat Comité technique tous les 3 mois Réalisation/ fréquence : <i>Volet à préciser avec le Service Habitat</i>

À préciser avec la MO

Synthèse des évaluations Axe 4

Pilotage partenarial et communication au grand public

En matière de gouvernance et de pilotage, le PLH met en place plusieurs instances de communication et de diffusion d'informations relatives au domaine de l'habitat, à la fois pour les partenaires et le grand public. Des efforts ont été déployés et des productions ont été réalisées à cet effet.

Depuis janvier 2022, GrandAngoulême propose un nouveau service public dédié à l'amélioration de l'habitat, GrandAngoulême Habitat. Ce service fonctionne comme un guichet unique, simplifiant ainsi l'accès et la communication avec les ménages. Des documents tels que le "Guide des aides de l'habitat - Conditions et financements - Édition 2023" et "La lettre de l'habitat" ont été diffusés pour informer les ménages sur les aides disponibles.

Les partenaires et les communes reconnaissent et valorisent le travail réalisé par le Service Habitat.



En ce qui concerne les instances de pilotage, le PLH prévoit plusieurs rencontres et moments d'échange entre les acteurs de l'habitat.

A compléter après retour sur les fréquences des instances;

Evaluation Axe 5

Axe 5 Créer les conditions de réussite pour la feuille de route

Action	Indicateurs	Mise en œuvre
14. Mettre en place un dispositif partenarial rapproché avec les bailleurs sociaux		
14.1 Partager un plan pluri-annuel des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de bord à jour en production nouvelle ou en réhabilitation • Tenue des réunions <p>Le PLH prévoit un tableau de bord global des projets d'habitat et de la programmation de l'offre locative sociale; Le suivi de ce tableau de bord permettra d'assurer la régularité des mises en service, priorisation des objectifs, ajuster le contenu de programmes et vérifier la cohérence des projets au regard des objectifs de peuplement inscrits dans la CIA.</p> <p>En matière de réhabilitation, ces tableaux permettront une priorisation des opérations et évolution des modalités de financement.</p>	<p>Parc public :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi de la production et réhabilitation <p>Parc privé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi OPAH RU multisites, OPAH RU Angoulême, PIG (Copil PIG/ OPAH) 2. Suivi AP Pass accession et Pass Investissement <p>Des données permettant un suivi de près sur l'avancement de la production, réhabilitation.</p> <p><i>Volet à préciser avec le Service Habitat pour évaluer la mise en œuvre et réalisation des rendez-vous « Habitat »</i></p>
14.2 Programmer les réhabilitations		
14.3 Suivre les projets (Formaliser une instance ad hoc)		
15. Organiser l'information et la communication sur l'habitat à destination des habitants		
15.1 Rédiger un guide de l'habitat et les supports nécessaires à la communication (communiquer avec le grand public)	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de communication réalisées • Nombre de projets « citoyens » 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et diffusion du « Guide des aides de l'habitat- Conditions et financements – Edition 2023 » afin d'améliorer la mobilisation des différentes aides existantes sur GrandAngoulême. • Rédaction et diffusion « La lettre de l'habitat » de GrandAngoulême avec les informations concernant le PIG GrandAngoulême et l'OPAH RU multisites. <p>Pour permettre l'émergence des initiatives de projets innovants venant du territoire, le PLH prévoit des instances de travail avec le Conseil de développement (sondage des besoins, initiatives à valoriser) et privilégier, modalités d'accompagnement, salons de l'habitat).</p> <p><i>Volet à préciser avec le Service Habitat pour évaluer la mise en œuvre de ces instances</i></p>
15.2 Créer un espace de dialogue sur des thématiques particulières (A l'écoute des habitants)		

Synth se de l' valuation

Axe 5

Synthèse de l'évaluation

Axe 5 Créer les conditions de réussite pour la feuille de route	
Action	Mise en œuvre
13. Assurer un pilotage partenarial	
13.1 Alimenter et animer un observatoire	
13.2 Mesurer les résultats de la politique locale	
13.3 Disposer des instances de gouvernance adaptées	
14. Mettre en place un dispositif partenarial rapproché avec les bailleurs sociaux	
14.1 Partager un plan pluriannuel des projets	
14.2 Programmer les réhabilitations	
14.3 Suivre les projets (Formaliser une instance ad hoc)	 
15. Organiser l'information et la communication sur l'habitat à destination des habitants	
15.1 Rédiger un guide de l'habitat et les supports nécessaires à la communication (communiquer avec le grand public)	
15.2 Créer un espace de dialogue sur des thématiques particulières (A l'écoute des habitants)	

Caractérisation du jugement évaluatif	
	Sous-action réalisée
	Sous-action partiellement réalisée
	Point de vigilance quant à la réalisation de la sous-action
	Mise en œuvre de la sous-action non-évaluée

Consommation des enveloppes budgétaires

Un enjeu majeur pour la suite du PLH : la consommation des enveloppes



La production sociale publique (AP 68)

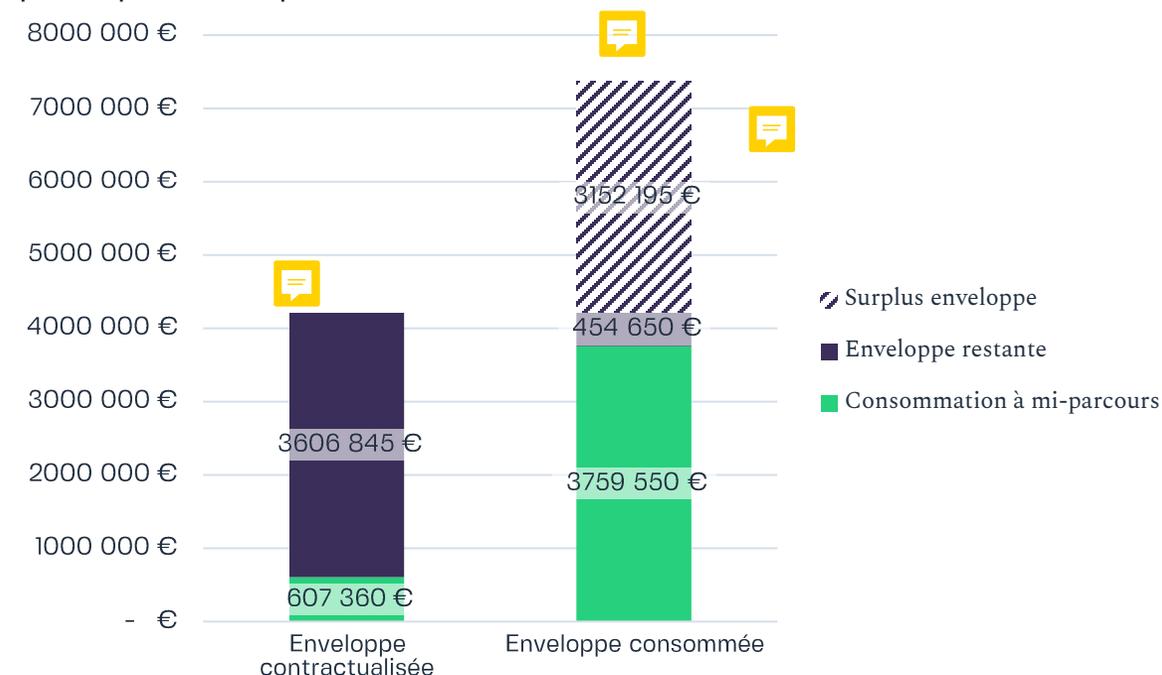
Une atteinte des objectifs quantitatifs plutôt encourageante

Une offre diversifiée du point de vue de la taille des logements et des financements, sur différentes communes de l'agglomération, y compris celles concernées par le rattrapage SRU.

Une enveloppe contractualisée consommée en quasi-totalité

Un point de vigilance quant à la capacité de GrandAngoulême à accompagner les projets sur les prochaines années du PLH.

Consommation de l'enveloppe "Production sociale publique" à mi-parcours



Source : tableaux de suivi opérationnels, groupe de travail Habitat et budget 2024 de GrandAngoulême, traitement Espacité

Un enjeu majeur pour la suite du PLH : la consommation des enveloppes



La réhabilitation (AP 69)

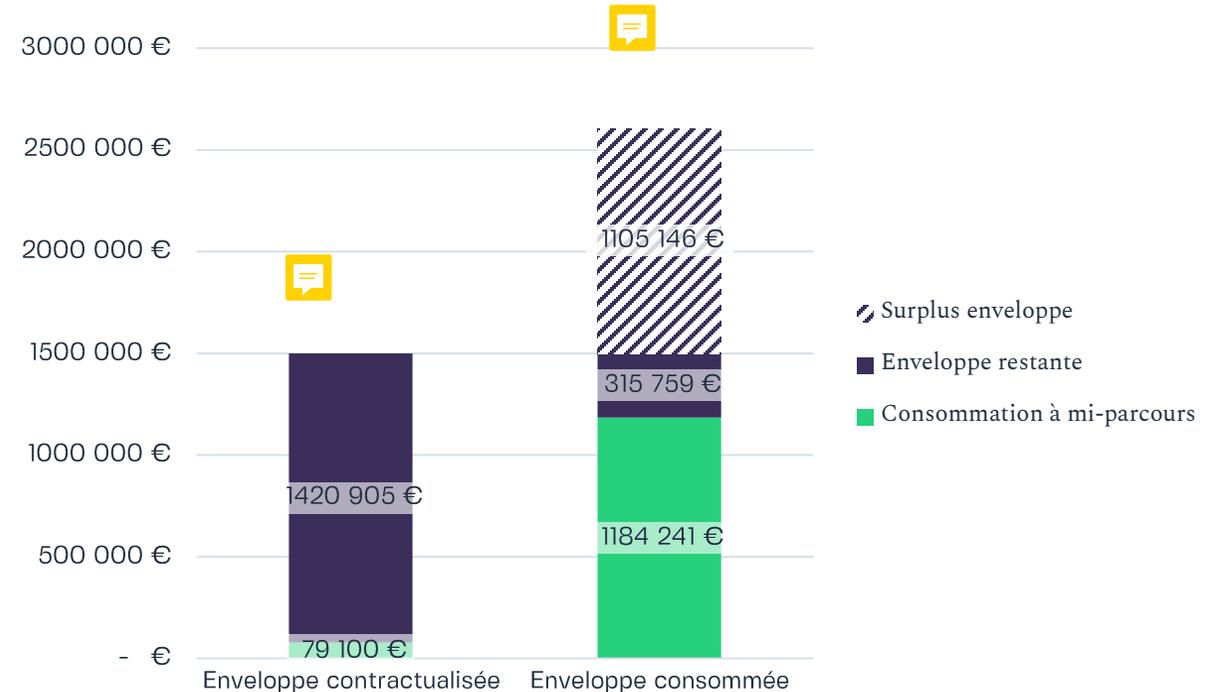
Un volet qui monte en puissance dans le parc public

Les AAP successifs comportent une part croissante d'opérations de réhabilitations pour des performances énergétiques sensiblement améliorées.

Accompagner les bailleurs dans la poursuite de réhabilitations ambitieuses

Les partenaires partagent le constat d'une difficulté croissante au portage d'opérations de réhabilitation ambitieuses voire emblématiques, dans le contexte de la hausse des coûts associé. Est posée la question des capacités d'accompagnement public dans cette situation.

Consommation de l'enveloppe "Réhabilitation" à mi-parcours



Source : tableaux de suivi opérationnels, groupe de travail Habitat et budget 2024 de GrandAngoulême, traitement Espacité

Un enjeu majeur pour la suite du PLH : la consommation des enveloppes

Le PIG et l'OPAH-RU multisites (AP 70)

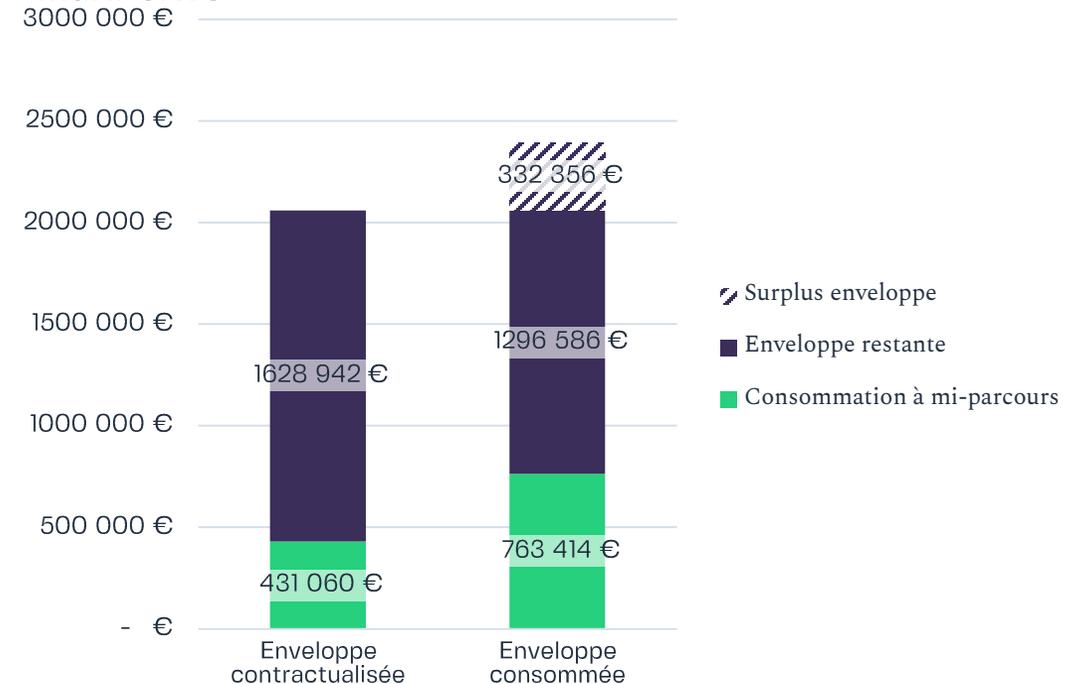
Le constat de l'efficacité de l'intervention publique sur l'habitat privé de GrandAngoulême

Considérant les objectifs contractuels cumulés du PIG et de l'OPAH-RU multisites, les deux dispositifs interviennent efficacement sur le territoire communautaire, avec plus du tiers des objectifs d'intervention réalisés après 2 ans de mise en œuvre.

Un enjeu de montée en puissance pour l'OPAH-RU multisites

Ces résultats cumulés restant principalement portés par le PIG, l'important rattrapage des objectifs de l'OPAH-RU multisites doit être anticipé au regard de la surestimation de l'enveloppe restante.

Consommation de l'enveloppe "PIG et OPAH-RU multi-sites"



Source : tableaux de suivi opérationnels, groupe de travail Habitat et budget 2024 de GrandAngoulême, traitement Espacité

Un enjeu majeur pour la suite du PLH : la consommation des enveloppes



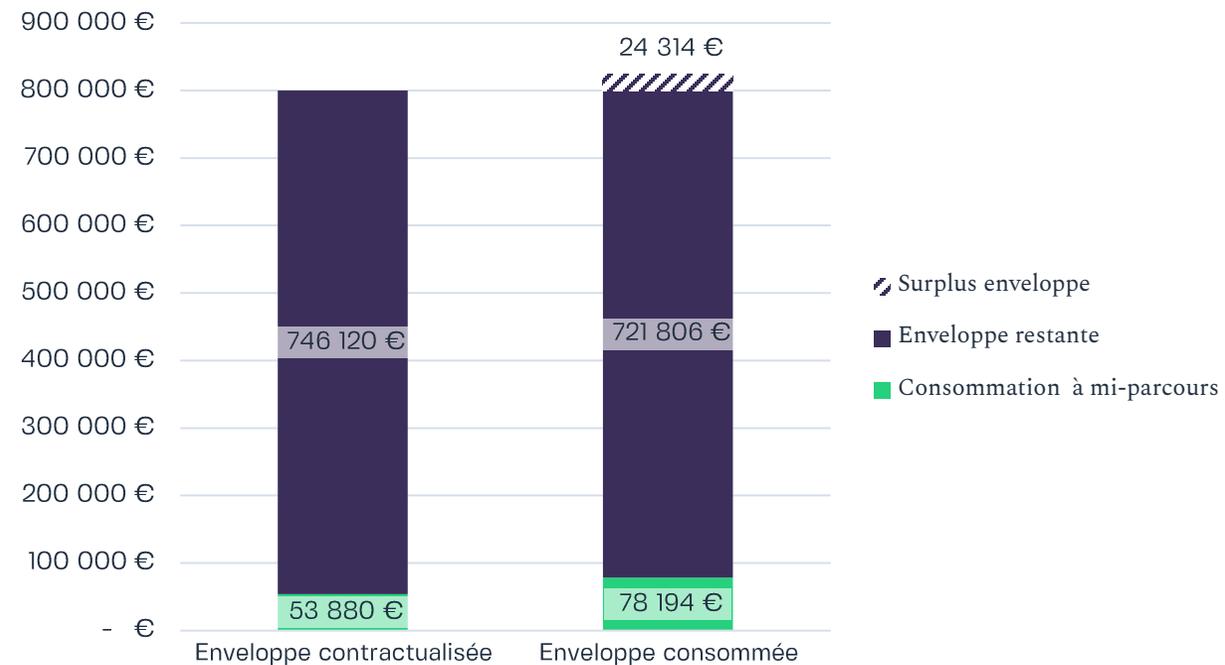
L'OPAH d'Angoulême (AP 71)

Un dispositif monté en puissance en fin de mise en œuvre

Les résultats de l'OPAH sont en effet plus importants sur la dernière année de mise en place, tout en témoignant de résultats contrastés en fonction des thématiques (des ménages principalement accompagnés dans la lutte contre la précarité énergétique, pour une réussite moindre quant à la sortie de vacance).

La cohérence entre les dispositifs incitatifs et l'efficacité du suivi-animation de l'OPAH sont à poursuivre au regard d'une légère sous-estimation du budget alloué.

Consommation de l'enveloppe "OPAH-RU Angoulême" à mi-parcours



Source : tableaux de suivi opérationnels, groupe de travail Habitat et budget 2024 de GrandAngoulême, traitement Espacité

Un enjeu majeur pour la suite du PLH : la consommation des enveloppes



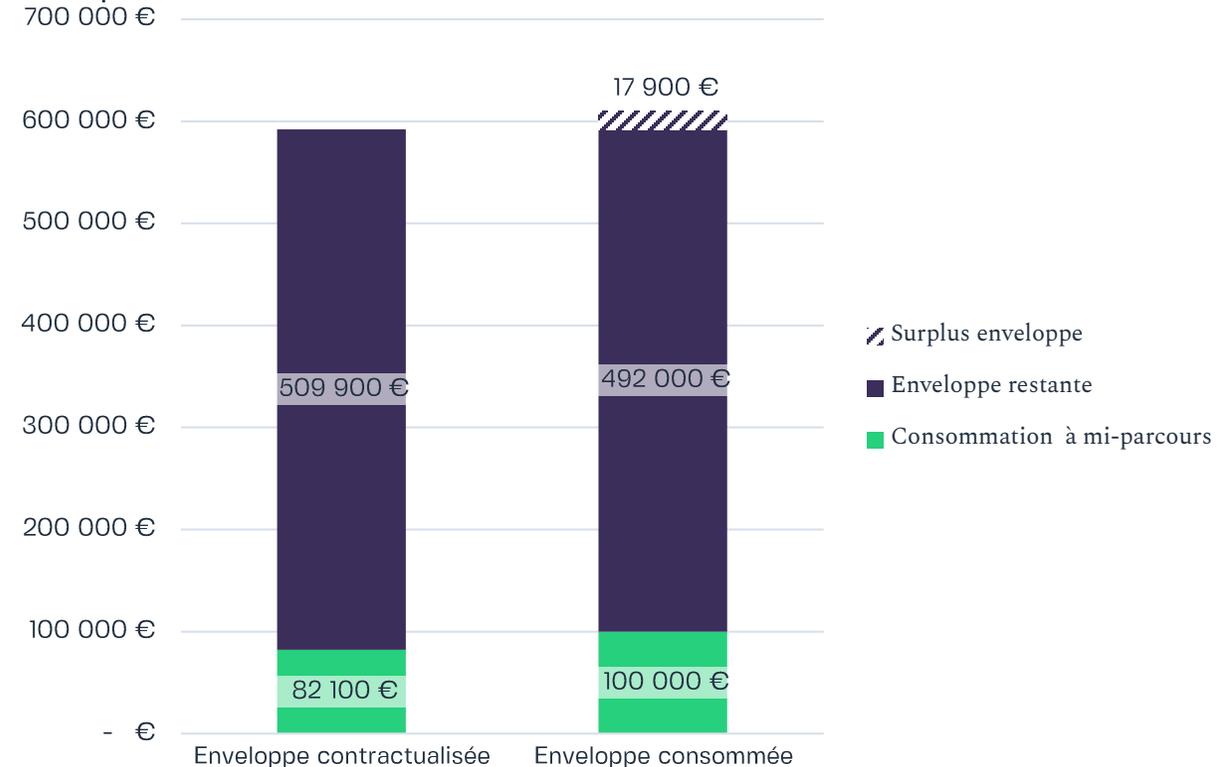
Le Pass'Investissement (AP 72)

Un dispositif qui participe à la lutte contre la vacance des logements à l'échelle communautaire

Si les résultats de la mise en œuvre du Pass'Investissement restent en-deçà des objectifs contractualisés, ils participent à la résorption de la vacance portée par différents dispositifs et acteurs dans le cadre du PLH.

Il s'agit ainsi d'établir la cohérence entre les objectifs de sortie de vacance du Pass'Investissement, des dispositifs ANAH ou encore de la production sociale publique.

Consommation de l'enveloppe "Pass'Investissement" à mi-parcours



Source : tableaux de suivi opérationnels, groupe de travail Habitat et budget 2024 de GrandAngoulême, traitement Espacité

Un enjeu majeur pour la suite du PLH : la consommation des enveloppes



Le Pass'Accession (AP 73)

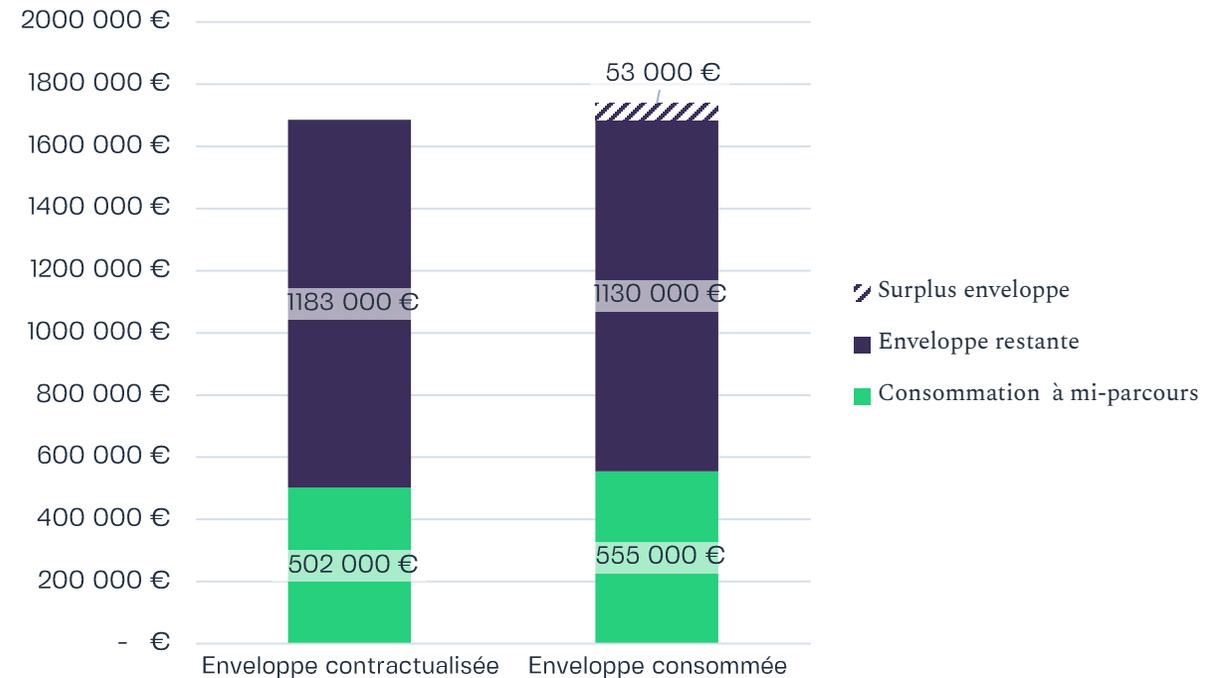
Des objectifs quantitatifs largement dépassés

Avec 79 dossiers mandatés ou en cours de paiement à mi-parcours, pour un objectif initial de 10 dossiers par an, la pertinence de la mobilisation du Pass'Accession sur le territoire est confirmée.

Un enjeu à optimiser l'efficacité du dispositif

Malgré des objectifs (en nombre de dossiers) largement dépassés, la consommation de l'enveloppe allouée reste modérée, malgré une montée en puissance attendue à l'horizon 2025.

Consommation de l'enveloppe "Pass'Accession" à mi-parcours



Source : tableaux de suivi opérationnels, groupe de travail Habitat et budget 2024 de GrandAngoulême, traitement Espacité

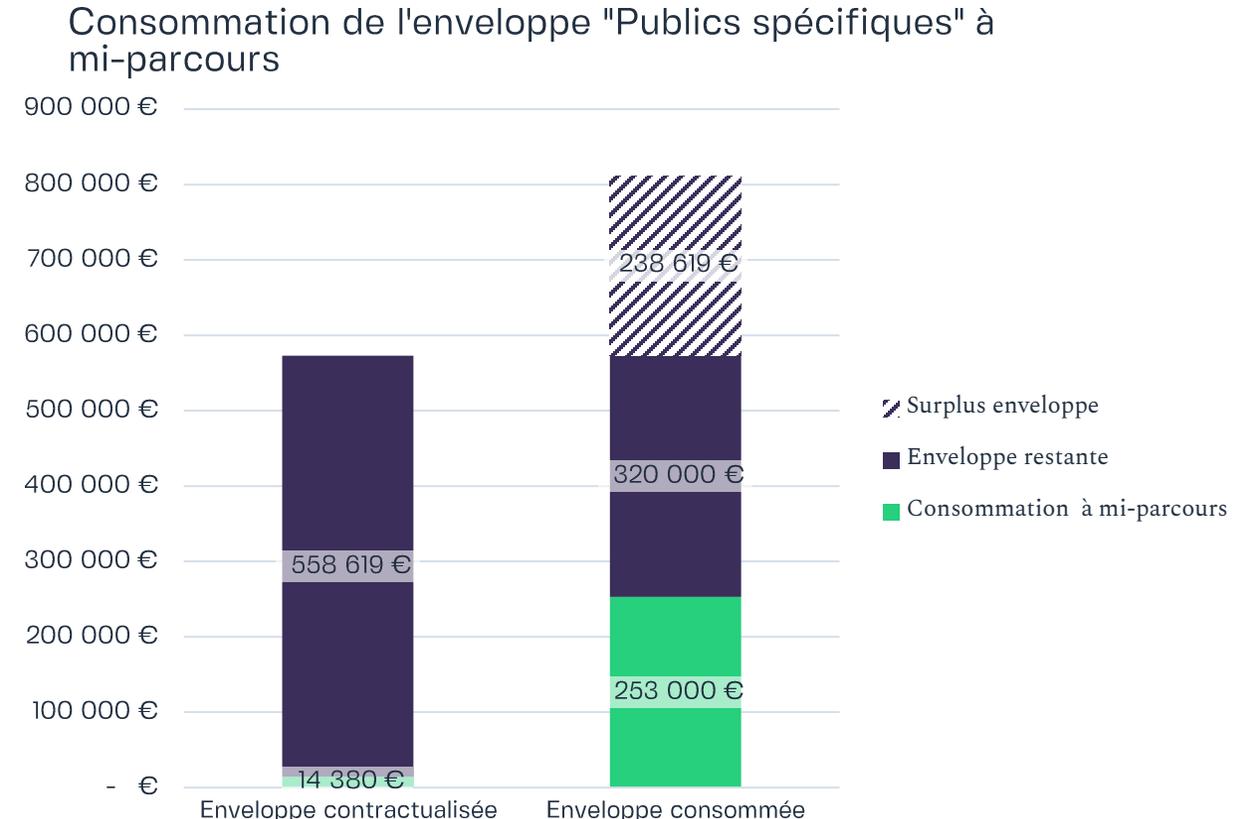
Un enjeu majeur pour la suite du PLH : la consommation des enveloppes

Les publics sp cifiques (AP 74)

Une th matique   porter de mani re partenariale

Si les diff rents axes de l'intervention aupr s des publics sp cifiques a pu  tre poursuivie, l'intervention de GrandAngoul me reste variable sans parvenir   stabiliser la consommation de l'enveloppe correspondante.

Le lien avec les acteurs sociaux et les communes pourraient  tre renforc s, tout comme le suivi du tableau de bord associ .



Source : tableaux de suivi op rationnels, groupe de travail Habitat et budget 2024 de GrandAngoul me, traitement Espacit 

Annexes

AJOUTER LES CR



↳ ↳ **espacités** ↗ ↗

